

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 437-40



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance ordinaire du 11 avril 2017, le conseil municipal a adopté le [RÈGLEMENT NO 437-40 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AFIN D'AUTORISER LA GARDE DE POULES COMME USAGE ADDITIONNEL À LA CLASSE D'USAGE HABITATION UNIFAMILIALE \(h1\).](#)

Que ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 3 juin 2017.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 1^{er} JUIN 2017.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
